

— Une déplorable et scandaleuse affaire faite en ce moment une vive émotion dans le canton de Landrecies.

M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction, assistés de sept greffiers, MM. les docteurs Lubin et Lebas, et M. le commandant de gendarmerie de l'arrondissement se sont transportés cette semaine à Fontaine-au-Bois, section de Landrecies, et y ont restés trois jours, pour y procéder, en qualité de juge d'instruction, à l'interrogatoire et à l'interdiction de la liberté de la femme Broussat, on a fouillé le jardin des époux Broussat, cultivateurs à Fontaine-au-Bois, et on a retrouvé, enterré près d'un vieux pommier, un cadavre d'un enfant âgé de sept à huit mois appartenant à la fille Ferdinande Trouillet. Les époux Broussat et la fille Trouillet ont été immédiatement arrêtés.

Cinq autres femmes ou filles ont également été arrêtées comme s'étant procuré l'avortement.

La nommée Schadruff, femme Honoré, âgée de cinquante ans, a aussi été arrêtée pour avoir procuré l'avortement de diverses filles. Il paraît qu'elle pratiquait tantôt avec des aiguilles à tricoter tantôt avec de petits crochets.

L'information continue son cours activement et n'a probablement pas dit son dernier mot.

— Des cris plaintifs s'échappaient avant-hier de la grange du sieur X..., cultivateur à Hénil-Letaud. Des voisins s'y précipitèrent et trouvèrent le sieur X... baigné dans son sang. Il avait été tué par un coup de fusil qui s'est détaché de la veine. La mort a été instantanée.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré le 6, pendant la nuit dans la toiture de la maison appartenant à la veuve Gahide, journalière à Cyoising. On ignore la cause de cet incendie. La perte non assurée.

— Avant-hier, Ad. Mercier, âgé de 23 ans, travaillant à la ferme de Notre-Dame, à Aniches, a été tué par un bloc de charbon qui s'est détaché de la veine. La mort a été instantanée.

— Tousjours des attentats contre les enfants dans cet arrondissement. Nous en avons encore deux à enregistrer aujourd'hui : l'un commis à Sommières par un enfant de 13 ans, par X. Guix, âgé de 19 ans, rentier. Cet individu a été arrêté; l'autre, à Berlemont, par un nommé B..., sur une petite fille de 10 ans.

— Jeudi vers sept heures du soir, les deux petits enfants du sieur Christosime Bouffier, journalier à Diques Morichon, garçon et fille, amusant autour d'une voiture dételée et chargée de charbon, l'un avait laissé échapper un bâton dans la cour de leurs parents, l'autre avait fait sauter et se sont trouvés pris de peur. La petite fille Marie, âgée de 9 ans, a eu l'œil de traversé, se mit à vomir le sang et mourut quelques instants après. Son frère eut le bonheur de ne recevoir qu'une contusion.

M. Carlier, pianiste-compositeur, lauréat de l'Institut des aveugles de Bruxelles, professeur et accordeur de piano, vient de publier une nouvelle valse, dite Valse des Salons, dont on trouvera le dépôt chez MM. Barré, marchands de musique, et rue Nain, 1, à Roubaix.

Etat-Civil de Roubaix
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 9 juillet.
— Richard Fremaux, rue de l'Épée, fort St. 34. — Céline Deloy, rue du Duc, cour Carpentier, 21. — Théodore Turpin, rue du Flic, 3. — Pauline Pau, sœur de la Poterie, 17. — Palmyre Ha-ha, sœur de la Poterie, 30. — Laurent Debucq, rue de la Guinguette, cour Lutamel, 9. — Henri Houckin, aux Trois Ponts, 1. — Julia Tiberghin, rue Saint-Joseph, 78. — Marie Coux, rue du Chemin-de-Fer, 107. — Esther Meurisse, rue des Trois Fontaines.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 9 juillet.
— Paul Motte, 4 ans, rue Saint-Jean.
— Publications de MARIAGES du 9 juillet.
— François Vansantberghe, 26 ans, tisserand, et Mélanie Maes, 26 ans, épouseuse. — Edouard Demaght, 49 ans, tisserand, et Julie Vanname, 33 ans, épouseuse. — Arthur Bogard, 22 ans, tisserand, et Elise Devriendt, 26 ans, épouseuse. — Joseph Campanard, 23 ans, tisserand, et Elise Martroy, 18 ans, épouseuse. — Emile Vanlepe, 20 ans, garçon de magasin, et Céline Steyruys, 27 ans, épouseuse. — Charles Dubbe, 24 ans, tisserand, et Marie Demarets, 22 ans, épouseuse. — Jean Lardier, 32 ans, tisserand, et Louise Bogard, 20 ans, épouseuse. — Louis Bogard, 20 ans, employé de commerce, et Elise Couvreur, 28 ans, fille de bureau. — Zéphyrin Her, 30 ans, menuisier, et Florence Carpeau, 37 ans, ménagère. — Elise Christen, 23 ans, bottier, et Céline Bévart, 25 ans, couturière. — Augustin Hogé, 26 ans, marchand de charbon, et Aurélie Isenbacq, 21 ans, ménagère. — Auguste Cantart, 26 ans, tisserand, et Godelieve Staetens, 24 ans, tisserand. — Emile Govaere,

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 12 JUILLET 1876.

LES CRIMES DE LA PARESSE PAR C. GUÉROULT et H. PIRON Première Partie LES PROGRESSES DES BRANCHU. II. COUP DE FOURBE. SOUVENIRS. (Suite.)

On passa du bureau de Servan dans le salon, où se trouvaient réunies en ce moment M^{me} Servan, sa fille Hélène, Blanche Gardeur et Noémie Richard.

M^{me} Servan, seule, près de la fenêtre, travaillait à une broderie et avait laissé les trois jeunes filles ensemble, afin qu'elles pussent causer et rire en toute liberté.

Quant à celles-ci, elles semblaient se faire un devoir de se conformer à ses intentions, car, depuis une demi-heure qu'elles étaient groupées dans un coin du salon, la conversation n'avait pas varié une seconde; c'était un babillage sans fin, mêlé d'éclats de rire interminables; si bien que Mme Servan, les voyant parler toutes ensemble, leur avait dit en souriant :

— Voyons, mes enfants, faites une convention, décidez qu'on ne parlera jamais plus de deux à la fois; c'est le seul moyen de vous entendre.

Les jeunes filles étaient encore en train de rire de ce conseil quand Adrien et Servan parurent dans le salon.

— Oh ! oh ! dit Servan, souriant à l'aspect du charmant tableau qu'offraient les trois amies avec leurs frais visages épanouis par une innocente gaité, voilà un petit congrès où, à coup sûr, on ne traite que des questions très-graves; je parierais qu'il s'agissait pour le moins d'un nœud de ruban ?

Hélène, courant à son père, et lui donnant une petite tape sur la joue : — Fi ! mon père, lui dit-elle, c'est bien mal à vous de nous croire si frivoles; nous prenez-vous donc pour de petites pensionnaires ?

— Comme il y a six mois que vous avez quitté la pension, je suis dans mon tort, et je m'avoue coupable, répondit Servan.

Il ajouta : — Mais je ne serais pas fâché d'être différé sur la gravité du sujet pour lequel vous êtes réunies et que vous paraissez traiter si sérieusement.

33 ans, employé de commerce, et Marie Mercier, 22 ans, sans profession. — Adolphe Maes, 36 ans, mécanicien, et Palmyre Desrousseaux, 33 ans, ménagère.

Etat-Civil de Tournai
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 10 juillet.
— Jules Mahieu, au Brun-Pain. — Albert Cateau, chemin des Carliers. — Arthur Delannoy, rue de la Laitie. — Germaine Datriez, rue de la Fin-de-la-Guerre.

VILLE DE ROUBAIX
Cours public de langue anglaise
Compositions
13 juillet jeudi, 1er cours. — Phraséologie, Lexicologie, Syntaxe.
14 juillet, 2me cours. — Phraséologie, Lexicologie, Syntaxe.
15 juillet, 3e cours. — Phraséologie, Lexicologie, Syntaxe.

FRANCIS YONCK, Professeur du cours.

CORRESPONDANCE
Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Roubaix, le 11 juillet 1876.
Monsieur le Rédacteur.

Dans le compte-rendu de la réunion publique tenue samedi soir à la salle Dominique, vous dites que M. Matrot a déclaré être partisan de l'abolition du volontariat d'un an, parce qu'il favorisait le riche au détriment du pauvre.

Ce n'est pas tout à fait exact, et M. Matrot est homme de trop de modération et de trop haute intelligence pour n'avoir pas complété son idée.

Il s'est déclaré l'adversaire résolu du volontariat, avec la prestation des 1500 francs, c'est très vrai; mais il veut qu'à la fin de chaque année tous les soldats indistinctement subissent un examen.

Ceux qui auront satisfait aux exigences de cet examen seront renvoyés dans leurs foyers et placés dans la réserve.

Ce système me paraît beaucoup plus équitable que celui qui est actuellement en vigueur.

En effet, aujourd'hui, il faut (Condition sine qua non, pour subir un examen de sortie, avoir payé une entrée de 1500 francs.

Pourquoi cette entrée de 1500 francs? Et comment pourrait-on justifier une loi qui interdise au jeune soldat (aussi instruit, le je suppose, qu'un volontaire) de s'exonérer du service actif après un an, parce qu'il n'a pas 1500 francs à payer à l'Etat.

Ces entrées comme ces sorties de faveur ne sont ni de notre temps ni dans nos mœurs.

La devise de M. Matrot est : Tout par le mérite, rien par l'argent. Et c'est justice.

Agrez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Un lecteur qui assistait à la séance.

Belgique.

L'instruction sur le crime de Sivry a démontré que les auteurs de ces crimes étaient deux Français, de mise élégante et de bonnes manières, qui s'étaient présentés au receveur comme habitants de Lille.

Nous apprenons que vendredi soir, M. le procureur de la République d'Yvesnes a télégraphié au parquet de Charleroi qu'il allait procéder à l'arrestation au Solre-le-Château, de deux individus qui lui étaient désignés comme étant les assassins présumés. Mais en même temps, M. le procureur de Rocroy signalait la présence dans cette ville de deux autres individus répondant, de leur côté, plus exactement aux signalements que nous avons donnés. Ils ont dû être également arrêtés.

Il est donc à présumer que cette affaire se videra en France.

— Lundi dernier, à la suite d'une vive discussion dans un estaminet de Binche, un musicien ambulancier, d'origine italienne, a porté plusieurs coups de poignard à son camarade dont les jours sont en danger.

Cet individu a été déposé mardi en notre prison cellulaire. Au moment de son arrestation, il était porteur d'une somme de plus de 6,000 fr. en or.

— SUICIDE D'UN ENFANT DE 11 ANS. — Mardi dernier, vers 9 heures du soir, un cabaretier de Monceau-sur-Sambre, le nommé Andonis Trône, recherchait son fils Alphonse, âgé de 11 ans, qui venait de disparaître. Il était onze heures et demie, et toutes les recherches avaient été vaines, lorsqu'on eut l'idée de visiter le grenier de la maison. Un triste spectacle s'offrit alors à la vue des parents; le petit Alphonse était pendu à une verne du toit.

Malgré les soins les plus pressés, il ne put être rappelé à la vie.

convention, décidez qu'on ne parlera jamais plus de deux à la fois; c'est le seul moyen de vous entendre.

Les jeunes filles étaient encore en train de rire de ce conseil quand Adrien et Servan parurent dans le salon.

— Oh ! oh ! dit Servan, souriant à l'aspect du charmant tableau qu'offraient les trois amies avec leurs frais visages épanouis par une innocente gaité, voilà un petit congrès où, à coup sûr, on ne traite que des questions très-graves; je parierais qu'il s'agissait pour le moins d'un nœud de ruban ?

Faits Divers

— L'ÉPILOGUE D'UN DRAME DE L'INVASION. — Une cérémonie des plus touchantes a eu lieu, avant-hier, à l'église des Carmélites. Mlle Blanche-Marie-Louise de la Tour de Saint-Léon, renouçait au monde pour prendre le voile. La novice était bien connue dans le monde, et pendant la guerre franco-prussienne elle fut l'héroïne d'un fait que nous allons raconter et qui a déterminé sa vocation. Elle habitait avec son père un château dans les environs de Nancy, lorsque les Prussiens vinrent occuper cette partie de la France.

Le château reçut un grand nombre d'officiers ennemis; parmi eux se trouvait le baron Sprieger, officier aux grades. Il crut probablement que le vainqueur avait le droit d'insolence, et un jour il se permit de prendre la taille de Mlle de la Tour. A cette insolence, la jeune patriote bondit comme une panthère et, s'armant d'un couteau de cuisine qui lui tomba sous la main, elle en menaça l'officier si le recommençait. Il ne tint aucun compte de cette menace et revint à la charge. Mlle de la Tour lui plongea son couteau dans la poitrine.

L'officier prussien tomba en possédant un rugissement épouvantable; le sang coulait avec abondance et la mort arrivait. Les autres officiers furent attirés par les cris de leur camarade et Mlle de la Tour fut arrêtée.

Conduite à Nancy à la commandature, elle fut interrogée. Elle raconta les choses brièvement. Elle savait ce qui l'attendait. Les Prussiens ne marchaient point, l'on sait, lorsqu'on touchait à un des leurs. Par un hasard providentiel, le général en chef, ayant pris connaissance de l'affaire, eut pitié de la jeune fille et donna l'ordre de renvoyer saine et sauve la jeune fille coupable d'avoir défendu son honneur.

Tels sont les faits racontés par la Petite Presse. Mais, comme nous avions des raisons particulières pour nous attacher à cette vaillante héroïne, dont l'histoire a séduit deux feuilletonistes bien connus, nous avons fait quelques démarches pour savoir le vrai mot de cette prise de voile. Or, aux trois couvents de carmélites de Paris, qui sont situés, l'un : avenue de Saxe; le second, avenue de Messine, et le troisième, rue d'Enfer, aucune prise de voile n'a été faite dans l'année courante.

La dernière prise de voile est celle de Mlle de La Grangière, au couvent de l'avenue de Saxe. La Petite Presse, sans doute, a été induite en erreur par une retraite faite au couvent de l'avenue de Messine par Mlle de Salomon, qui habite les environs de Nancy.

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ est mort ! Ce n'est plus un mystère pour personne. Ce glorieux souvenir de notre indépendance est la desséchée, sans vie ni sève.

Etendant sous un ciel attristé ! De ces rameaux ternis la triste végétation, la mort de l'arbre de la liberté étant désormais incontestée, il ne restait plus qu'un parti à prendre, celui de l'abatire.

Le conseil communal de Bruxelles, dans son dernier comité secret, avait décidé de faire disparaître le défont de la place qu'il occupe encore. Mais, pour éviter aux Bruxellois la douleur que la vue de cette disparition leur eût fait éprouver, l'administration communale avait décidé de faire à l'arbre de modestes funérailles, de l'enlever in petto, comme le majorité des habitants seraient encore plongée dans le sommeil.

L'abatage devait donc avoir lieu lundi matin, à 6 heures; mais il a dû être remis à cause du mauvais temps. L'eau tombait à torrents et rien n'indiquant que l'averse dût cesser bientôt, on a cru prudent de remettre à un autre jour, à ce matin peut-être, l'enlèvement du vieux peuplier.

On avait dit il y a quelques semaines, d'après la Revue de l'horticulture, qu'on avait consigné jusque dans ces derniers temps l'espoir de conserver l'arbre et qu'il avait même, grâce aux premiers rayons du soleil de printemps, « déve-

Et s'adressant à Adrien : — Tu le vois, toujours au travail, toujours sur la brèche; oh ! je te l'ai dit, un vrai piocheur.

Puis, embrassant sa fille sur le front : — Allons, mes demoiselles, dit-il, prenez le cours de vos grèves conférées.

Les jeunes filles se groupèrent de nouveau, et le babillage recommença de belle pendant que Servan et Adrien Barnier s'entretenaient et allaient proposer à Mme Servan l'affaire que nous avons exposée au lecteur.

Après avoir écouté leurs explications, Mme Servan approuva chaleureusement l'idée d'un placement à la fois si sûr et si avantageux; rien ne s'opposant plus dès lors à la conclusion de l'affaire, Servan pria Adrien de l'accompagner et monta avec lui au bureau du premier étage où, comme nous l'avons dit, se trouvait la caisse.

Le coffre-fort s'ouvrait sans clé, au moyen d'un mécanisme et d'une combinaison de lettres connus des deux associés seuls; il était en outre d'une solidité à toute épreuve, et tenait à la fois au parquet et à la muraille par des invisibles. Servan pouvait donc déposer des millions dans cette espèce de forteresse et dormir parfaitement tranquille; ils étaient garantis contre les ennemis du dedans et du dehors.

— Donne-moi de quoi te faire un reçu, dit Adrien à Servan.

— Celui-ci lui donna tout ce qu'il fallait pour écrire, puis il alla ouvrir la caisse.

Adrien était occupé à rédiger le reçu des deux cents mille francs qui allaient lui être confiés, quand tout à coup un cri terrible le fit bondir sur son siège.

Il tourna la tête et resta épouvanté à l'aspect de son beau frère, pâle, les traits contractés, les yeux affreusement dilatés et si complètement immobiles, qu'on eût dit un homme frappé de la foudre.

Adrien s'élança vers lui, et lui saisissant la main qu'il trouva glacée : — Paulin ! Paulin ! mon ami, lui dit-il tout éffaré, que se passe-t-il ?

Servan ne répondit pas et ne fit pas un mouvement; ses yeux hagards tout grand ouverts étaient fixés sur la caisse ouverte.

— Réponds ! mais réponds-moi donc ! s'écria Adrien; tu m'épouvantes ! dis-moi que tu m'entends, que tu comprends !

Servan donna enfin signe de vie : il leva le bras, montra du doigt la caisse et voulut parler, mais il ne put proférer une parole et ne fit entendre qu'un cri sourd en agitant les mains avec une expression d'angoisse effrayante.

loppés ses bourgeons et montré quelques feuilles !

Un savant, en qui nous avons toute confiance, nous a écrit à ce sujet que l'auteur de l'article emprunté par nous à la Revue horticole s'était absolument trompé. L'arbre, affirme notre savant, était bien mort dès le mois de septembre de l'année dernière et aucun de ses bourgeons n'a pu se développer au printemps.

On a pris, dit-il, pour des feuilles les quelques chatons, (c'est ainsi qu'on désigne les fleurs mâles des peupliers) qui se sont montés vers la fin du mois de mai, et dont l'épanouissement était dû à une cause mécanique et non vitale.

— LES DÉCLASSÉS. — Encore une célébrité parisienne à la mer ! Mme la baronne de Saint-Pochard est morte subitement hier, dans le quartier de la place Maubert, où elle était connue depuis plus de vingt ans.

Cette dame — dont le nom était Mme Etwling — appartenait à la haute aristocratie anglaise; elle avait un air de grandeur et de dignité rare, et était toujours vêtue avec une certaine élégance.

Sa passion dominante, irrésistible, était de s'occuper, non dans le secret de son appartement, mais dans les plus ignobles cabarets.

Elle ne buvait que de l'eau-de-vie et de l'absinthe et souvent l'ivresse l'avait entraînée à des folies et des excentricités qui dépassaient toute permission; aussi était-elle connue dans tous les postes de police des environs.

Ce sont ses camarades de comptoir, pour la plupart chiffonniers ou balayeurs, qui lui avaient donné ce joli surnom de *Baronne de Saint-Pochard*.

Elle était excessivement riche, mais sa famille veillait seulement sur elle pour lui envoyer une forte pension, car, en vertu de ce principe de la liberté anglaise que chacun est maître de ses actes, on ne contraignait en rien ses penchans.

Il y a deux ans, elle rencontra un soir, dans un cabaret, un étudiant de quarante-cinquième année, nommé Couturier. Il fit sa conquête, comme baveur émérite d'abord et comme chanteur de chansons à boire ensuite.

Elle l'épousa et tous les jours ils se grisèrent ensemble.

Il y a six mois, son mari mourut misérablement des suites d'une combustion instantanée après une trop forte absorption d'alcool. La baronne affligée noya davantage son chagrin dans l'absinthe.

Cette étrange femme occupait rue Maubert, 47, un bel appartement dans lequel elle vient d'être trouvée morte, comme son mari, par suite de ses funestes abus d'alcoolisme.

— LES PIGEONS VOYAGEURS EMPLOYÉS COMME MESSAGERS MARITIMES. — Le paquebot la France, qui a dû partir aujourd'hui du Havre pour New-York, emporte un grand nombre de pigeons voyageurs. La compagnie transatlantique veut faire des expériences, assurément très intéressantes, sur les aptitudes et sur les forces des pigeons dans les longues traversées. Il y a un an, elle a acheté à Anvers 40 couples des plus beaux pigeons; elle va les répartir entre New-York, Port-de-France, Saint-Thomas et Saint-Nazaire, où sera installé le pigeonier central.

Ces pigeons resteront toujours dans les localités où on les aura tout d'abord transportés; ce sont leurs petits qui vont servir à établir les communications. Un paquebot, à deux cents lieues de France, lâchera un couple de pigeons qui, à raison de vingt-cinq lieues à l'heure, apporteront à Saint-Nazaire la nouvelle que tout va bien à bord; à deux cents lieues de Port-de-France, ils feront connaître l'arrivée prochaine du bâtiment. S'il était possible d'avoir, sur un parcours, des points de repère de deux cents lieues en deux cents lieues, on pourrait établir une communication continue.

Ce que les expériences vont faire connaître, c'est l'espace qu'un pigeon peut parcourir, le temps durant lequel il peut voler sans prendre de nourriture.

lait pour écrire, puis il alla ouvrir la caisse.

Adrien était occupé à rédiger le reçu des deux cents mille francs qui allaient lui être confiés, quand tout à coup un cri terrible le fit bondir sur son siège.

Il tourna la tête et resta épouvanté à l'aspect de son beau frère, pâle, les traits contractés, les yeux affreusement dilatés et si complètement immobiles, qu'on eût dit un homme frappé de la foudre.

Adrien s'élança vers lui, et lui saisissant la main qu'il trouva glacée : — Paulin ! Paulin ! mon ami, lui dit-il tout éffaré, que se passe-t-il ?

Servan ne répondit pas et ne fit pas un mouvement; ses yeux hagards tout grand ouverts étaient fixés sur la caisse ouverte.

— Réponds ! mais réponds-moi donc ! s'écria Adrien; tu m'épouvantes ! dis-moi que tu m'entends, que tu comprends !

Servan donna enfin signe de vie : il leva le bras, montra du doigt la caisse et voulut parler, mais il ne put proférer une parole et ne fit entendre qu'un cri sourd en agitant les mains avec une expression d'angoisse effrayante.

— Voyons, voyons ! remets-toi, reprends un peu de calme et dis-moi ce qui t'arrête. Servan porta violemment les deux mains à sa tête, poussa une espèce de rugissement, et montra de nouveau à Adrien la caisse qu'il venait d'ouvrir !

On saura aussi, de cette façon, quelle est l'influence exacte des vents sur son vol, soit au point de vue de la rapidité, soit sous le rapport de la direction.

— Un professeur d'instruction primaire de la province de Santander a exécuté, pour l'Exposition de Philadelphie un travail calligraphique contenant les renseignements statistiques (officiels) suivants sur l'enseignement public.

Il existe actuellement, en Espagne, 23,443 écoles publiques et 5,608 écoles particulières. Les budgets municipaux pour l'instruction primaire s'élevaient à 17,853,388 pesetas, soit 1 peseta et 14 centimes par habitant. L'instruction de chaque élève revient annuellement, en moyenne, à 70 pesetas et 31 centimes.

TRIBUNAUX.

Affaire de Bois-Colombes.

La Cour d'assises de la Seine juge aujourd'hui 10 juillet, sous la présidence de M. Douët d'Arc, l'accusation portée contre Toussaint Léon Gervais, ouvrier maçon, pour avoir assassiné sa maîtresse, qui passait pour avoir été sa femme et auparavant celle d'un nommé Bonnerre, d'où elle était connue sous le nom de veuve Bonnerre.

Gervais est un homme de 47 ans; c'est un homme de petite taille, de figure pâle et anguleuse et qui semble assez calme. Il habite Bois-Colombes, avenue du Moulin-Joly. Il était resté veuf d'une première femme avec 9 enfants, dont le plus jeune a 17 ans, et dont deux sont déjà des repris de justice. Cette femme est morte, il y a 4 ans. Depuis sa mort, Toussaint a eu trois maîtresses, entr'autres la femme dite Bonnerre, qui avait 54 ans et dont il connaissait la petite fortune. Cette femme, vers la fin de 1875, disparaît mystérieusement. Gervais ne sait d'abord où elle est allée. Gervais fait bientôt la cour à une fille de 18 ans, Malvine Jacquin et finit par l'épouser. Il savait qu'elle devait avoir environ 1600 francs. Il était las des vieilles il lui fallait, selon ses expressions, taper dans les jeunes.

Aujourd'hui, l'accusé, dans son interrogatoire, déclare que le meurtre a eu lieu non en septembre, mais au mois de novembre, vers 6 heures du matin. Le meurtre a été involontaire. Une discussion s'est élevée entre eux sur le palier conduisant à un escalier donnant sur une cave. Elle est tombée à la renverse, dit-il, et se serait fait une blessure saignante au front. Elle était couverte d'une chemise et d'une camisole ainsi que d'un foulard rose au cou.

Gervais voyant qu'elle ne donnait aucun signe de vie, aurait été affolé, aurait creusé une fosse dans la cave et aurait enterré le cadavre. L'accusation, dit au contraire que la femme a été étranglée; qu'elle n'avait sur elle aucune trace de sang; qu'elle a été enterrée nue et que tout indique que l'assassinat a été prémédité. Ce n'est que le 31 janvier 1876 que l'accusé a été arrêté. Ses deux fils et sa femme Malvine, qui l'avaient été également, ont été relâchés.

La photographie des lieux a été faite sur l'indication du commissaire de police après les dépositions des tarrassiers qui ont détéré le cadavre. L'audience continuera demain pour les 45 témoins; les plaidoiries, le réquisitoire et le jugement auront lieu après-demain.

— AFFAIRE ROUVIER. — On lit dans l'Union :

« Nous avons annoncé que l'affaire de M. Rouvier, prévenu d'outrages publics à la morale, avait été avancée d'un jour, et fixée au 12 juillet, au lieu du 13.

« Le bruit court que ce changement de date aurait eu lieu sur la demande même de M. Rouvier, frappé d'une certaine coincidence de nombres.

« Le fait dont on l'accuse s'est passé le 13 avril; l'instruction a été commencée le 13 mai; l'autorisation de poursuites a été votée le 13 juin; M. Rouvier ne voulait pas être jugé le 13 juillet.

« M. Rouvier aurait-il la superstition du nombre 13 ? En sa qualité de libre-

penseur, il peut, en effet, n'être pas franchi de ce préjugé.

VARIÉTÉS

Le grand état-major prussien (1) (Suite.)

Les bureaux dans lesquels s'élabore, véritablement, il est vrai, mais consciencieusement, le livre du grand-état-major sont encombrés de plans, de cartes, de rapports; les tables sont couvertes de journaux français, anglais, russes, américains et allemands. « Nous avons plus d'un million de documents à notre disposition, » me dit un des secrétaires, qui, armé d'un crayon rouge, encadre certains passages de la défense de l'ex-marchal Bazaine.

Près des parois, des piles de dépêches, et, suspendues en pleine lumière, des cartes en relief sur lesquelles sont indiqués à l'encre noire et rouge les mouvements des armées.

Le chapelain sur la jonction du 9e et du 8e corps devant Metz a demandé la composition et l'étude de plus de 800 pièces. Et ce travail colossal se résume souvent en vingt lignes. M. de Moltke, qui revêt en dernier lieu la rédaction de ses collaborateurs, est impitoyable pour tout ce qui est inutile ou verbeux; il retranche; il s'écrit, dans ses marges, des pages d'un coup d'œil à travers ses lunettes les grands historiens grecs et latins.

En me montrant dans une longue salle quatre officiers qui travaillaient silencieusement, mon guide fit remarquer quatre énormes volumes in-folio, ouverts sur la table.

— Ce sont, me dit-il, les documents de la capitulation de Metz et du procès Bazaine.

— Le livre de M. de Moltke portera-t-il un jugement sur l'ex-marchal de l'Empire ?

— Non; l'ouvrage se borne au récit pur et simple des faits; c'est tout pas une œuvre de critique, c'est un tableau; et l'impartialité rendra le livre durable. D'ailleurs, je vous l'avoue avec franchise, nous ne savons pas exactement ce que Bazaine a voulu.

Les officiers qui travaillent au livre de M. de Moltke sont au nombre de quatorze; quatre sont chargés de compiler le dossier des opérations devant Metz; deux de résumer les opérations dans le Nord; quatre s'occupent de la bataille de Sedan et du siège de Paris; les quatre derniers font la relation des marches de Werder et de Manteuffel et des combats autour des forteresses.

M. de Moltke a encore à son œuvre deux historiens, M. Mommsen et M. Gneist, directeur de l'Université de Berlin. On assure que c'est M. Gneist qui a écrit en entier la préface du livre de l'ex-marchal de Moltke.

L'Histoire du siège des forteresses et des villes, pendant la campagne de 1870-1871, forme un ouvrage à part. La relation de chaque siège important comprendra un volume spécial. Le Siège de Strasbourg a paru. Nous aurons dans quelques mois le Siège de Metz et le Siège de Paris. C'est l'œuvre collective du corps des ingénieurs d'état-major; et pour ainsi dire le complément du grand travail de M. de Moltke. Le volume relatif au siège de Paris contiendra, me dit-on, plus d'une révélation curieuse sur des faits encore ignorés.

M. de Moltke.

Le feld-marchal est dans ses terres. Nous obtenons sans peine qu'on nous montre ses appartements. L'escalier officiel est en marbre, si large qu'une armée pourrait y monter; mais M. de Moltke lui préfère le petit escalier en colimaçon qui donne sur la Moltkestrasse (rue Moltke). C'est de ce côté qu'il entre ou qu'il sort. Le portier nous fait traverser la salle à manger, meublée avec une simplicité patriarcale. Quatre chaises, pas une de plus. Nous pénétrons ensuite dans la salle de concert (*Musikzimmer*). Des divans recouverts de soie rouge circulent le long des parois. Le

(1) Extrait du voyage au pays des mirages.